



Collectif pour un Québec sans pauvreté

Réparer les finances publiques pour lutter contre la pauvreté

Mémoire prébudgétaire 2010-2011

Mars 2010

Le Collectif a d'abord présenté ses recommandations sur le budget du Québec 2010 à l'adjoint parlementaire du ministre des Finances en décembre 2009, dans le cadre des consultations prébudgétaires, avec le soutien d'un document de présentation illustré de tableaux et graphiques. Ce document contient bon nombre de démonstrations graphiques et de données chiffrées qui n'ont pas été reprises dans le présent texte. Il est disponible sur le site du Collectif au http://www.pauvrete.qc.ca/article.php3?id_article=669.

Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9
Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740
www.pauvrete.qc.ca collectif@pauvrete.qc.ca

Réparer les finances publiques pour lutter contre la pauvreté

Mémoire prébudgétaire 2010-2011



Le Collectif pour un Québec sans pauvreté porte la volonté de jeter les bases d'un Québec sans pauvreté... et riche de tout son monde. Il est une coalition de 34 organisations nationales de tous horizons (populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes et coopératives) et d'une quinzaine de collectifs régionaux à travers le Québec. Il est à l'origine du mouvement citoyen qui, au nom des droits, a poussé le gouvernement du Québec à adopter une loi pour lutter contre la pauvreté.

Le travail incessant avec les personnes en situation de pauvreté pour comprendre la pauvreté et ses causes et travailler à l'éliminer l'a amené à formuler trois solutions nécessaires et interdépendantes qu'il a mises de l'avant dans sa campagne MISSION COLLECTIVE. Elles ont fait l'objet d'une pétition signée par 98 727 personnes, appuyée par 1052 organisations et déposée à l'Assemblée nationale le 14 mai 2009.

Elles ont également été mises de l'avant de façon vigoureuse et répétée, de juin à décembre 2009, dans la tournée de consultation du ministre responsable de l'application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, en vue du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale qui doit être rendu public dans les prochains mois.

La gamme des appuis à MISSION COLLECTIVE est très large : des organisations syndicales, des centres de santé, des municipalités, des groupes communautaires, des organisations de défense des droits. Nombre d'institutions québécoises de haut niveau se prononcent dans le même sens, dont des agences de santé, des conférences régionales des éluEs et des agences gouvernementales, pour ne pas parler des grandes institutions internationales qui proclament le droit à des conditions de vie assurant le développement des personnes et qui font de la lutte à la pauvreté un devoir des États.



1. Des incontournables

Un grand principe d'action budgétaire a fait l'unanimité dans la *Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté* que le Collectif a rédigée avec la participation de plusieurs milliers de personnes :

« L'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population doit primer sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche. »

Le Collectif suggère au ministre des Finances d'adopter ce principe dans la confection de son prochain budget, particulièrement en cette année de renouvellement du plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

La réduction des inégalités est un aspect majeur du progrès économique et social. C'est aussi une voie obligée pour parvenir à la cible que le Québec s'est donnée pour 2013 dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* :

« La stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec, d'ici 2013, au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres. » (art. 4)

Cinq buts ont été énoncés pour la stratégie nationale :

- promouvoir la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard;
- améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté;
- réduire les inégalités;
- favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société;
- développer le sentiment de solidarité dans la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



Nous croyons que le ministre des Finances a une grande responsabilité dans l'atteinte de ces buts et dispose d'outils très puissants à cet égard. D'une part, il tient les cordons de la bourse de l'État et à ce titre le niveau des protections sociales relève de son champ de décision ; d'autre part, il peut influencer très fortement le sentiment de solidarité dans la population en revalorisant la fiscalité comme instrument économique d'un État responsable, soucieux d'assurer la vie en société, de dispenser les services publics adéquats et de veiller à ce que la richesse collective favorise le développement du potentiel de toutes ses citoyennes.



2. Des constats sur l'économie et le revenu des personnes

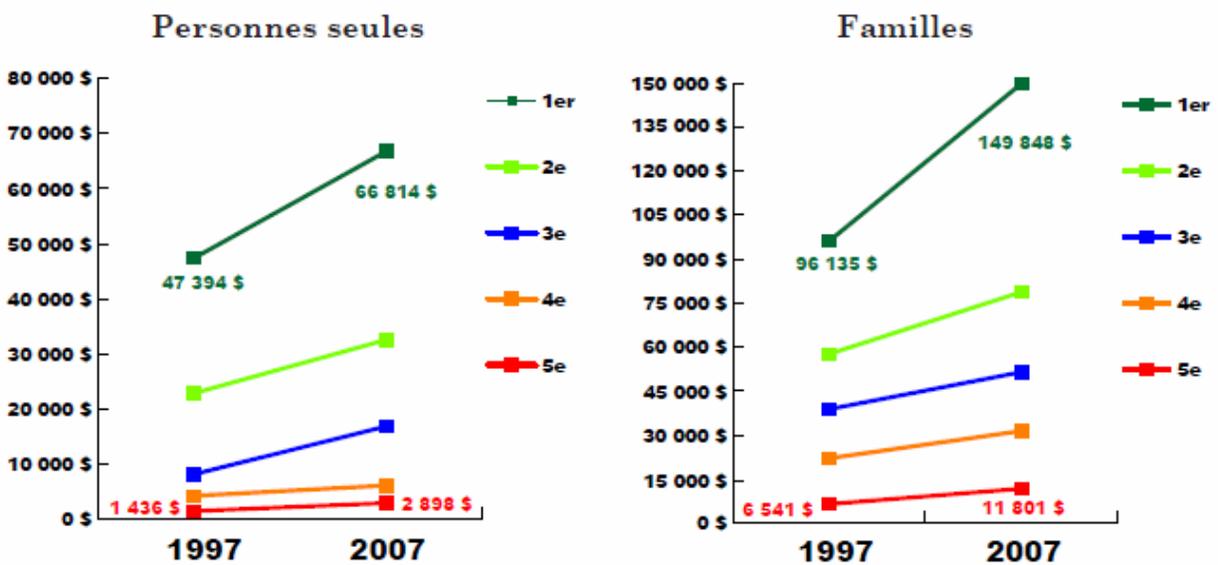
On entend souvent qu'il faut créer la richesse avant de la redistribuer. Cette soi-disant évidence est un argument commode pour rejeter sans plus d'examen d'éventuelles bonifications des programmes sociaux, surtout en période de difficultés économiques. Or la première répartition de la richesse se fait dans le processus même de sa création. Le « marché » distribuant très inégalement la richesse, l'État doit corriger la situation : c'est un principe reconnu, au moins sous une forme minimaliste, par tous les États modernes.

La création de richesse et les revenus des personnes

Au Québec, les dix dernières années ont vu une croissance économique continue : de 1998 à 2008, le produit intérieur brut (PIB) est passé de 194 milliards à 248 milliards en dollars constants, soit une croissance nette de **27,8 %**.

Cette nouvelle richesse, dont la première répartition est faite par le « marché » sous forme de salaires et de revenus de placements, est allée surtout dans les mains des quintiles supérieurs, dont elle a gonflé le revenu privé. Ce phénomène est encore plus marqué chez les personnes seules que chez les familles. Les écarts de revenus dus au marché se sont donc creusés considérablement en 10 ans.

Évolution du revenu privé entre 1997 et 2007, selon les quintiles
(en dollars courants)



De 1997 à 2007 (dernière année disponible), le revenu privé moyen du quintile le plus pauvre des personnes seules a augmenté de 1 462 \$ pendant que celui du quintile le plus riche augmentait de 19 420 \$.

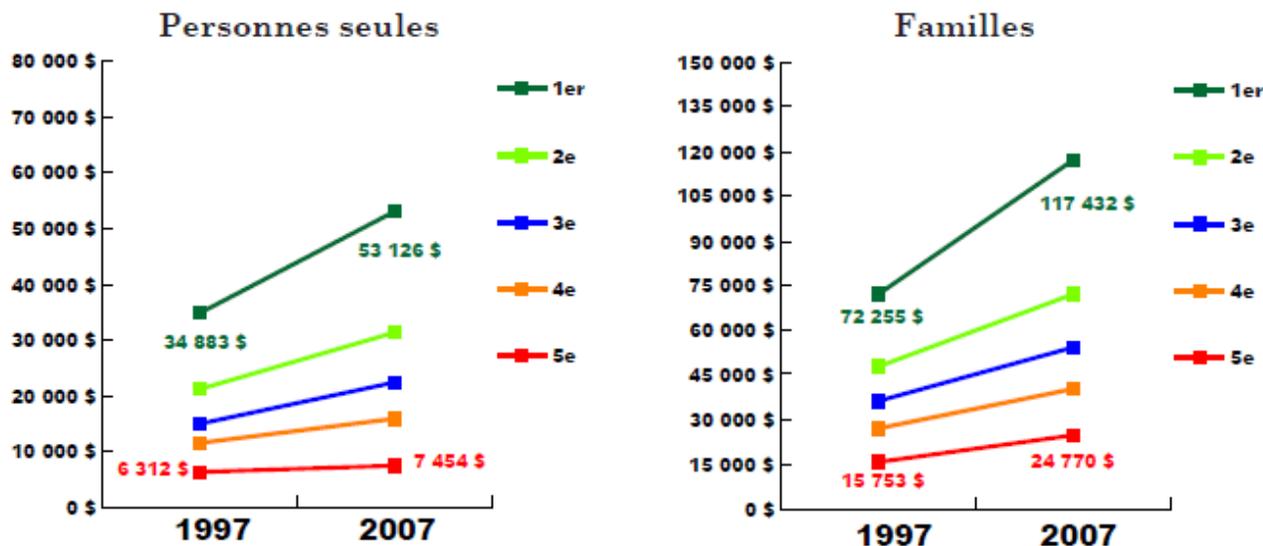
Chez les familles, les augmentations sont respectivement de 5 260 \$ et 53 713 \$.

Le relèvement très rapide des courbes du quintile supérieur montre bien l'accroissement plus rapide du côté des plus riches.

L'État et les inégalités de revenus

Bien que l'État prétende mettre un frein à cette croissance des inégalités, ce que laissent croire les paiements aux personnes à bas revenus et les impôts plus élevés aux hauts revenus, un examen attentif de l'évolution du revenu disponible, donc après les paiements de transfert et les impôts, détruit rapidement cette illusion, quel que soit l'angle sous lequel on considère les choses.

Évolution du revenu disponible entre 1997 et 2007, selon les quintiles
(en dollars courants)



Le revenu disponible du cinquième le plus pauvre des personnes seules n'augmente que de 1 142 \$, pendant que celui du cinquième le plus riche augmente de 18 243 \$.

Pour les familles, on peut penser que la mise en place du Soutien aux enfants a amélioré le paysage : le revenu disponible des familles les plus pauvres s'est accru de 9 017 \$... mais celui des familles les plus riches a augmenté de 45 177 \$!

Au bout du compte, on voit s'agrandir la distance entre les courbes du bas (le quintile le plus pauvre) et les courbes du haut (le quintile le plus riche). Alors qu'en 1997 le revenu disponible du cinquième le plus riche des personnes seules était 5,5 fois plus élevé que celui des personnes pauvres, il était devenu 7,5 fois plus élevé en 2007. Même chez les familles, le rapport a tendance à se détériorer, passant de 4,6 à 4,7.

Des facteurs de croissance des écarts

Il apparaît ainsi que l'État n'a pas su freiner la croissance des écarts. Il y a même contribué, notamment par les baisses d'impôt successives qui ont permis aux plus fortunés de garder une part toujours croissante de l'enrichissement déjà supérieur que leur procure le marché. Plusieurs facteurs aggravent les inégalités, notamment :

- Un grand nombre de déductions fiscales ou de transferts possibles viennent réduire les contributions fiscales réelles : régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR), revenus d'un compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI), régime enregistré d'épargne études (REÉÉ). Ces réductions ne profitent aucunement aux plus bas revenus, ne sont que partiellement accessibles aux classes moyennes, mais viennent alléger considérablement les impôts des plus fortunés, seuls capables d'en profiter au maximum. Elles contribuent donc à l'accroissement des écarts.
- Les hausses des tarifs d'électricité, deux fois plus élevées que l'inflation depuis 2003, sont régressives et viennent affecter lourdement le revenu disponible des plus pauvres, pour qui les coûts de l'électricité représentent une proportion plus grande du budget de dépenses.
- La hausse des prix à la consommation n'affecte pas tous les revenus de la même façon. Le profil de consommation des personnes à l'aide sociale s'apparente beaucoup plus à la Mesure du panier de

consommation (MPC), qui représente le coût minimal des biens et services de base à l'exclusion des soins de santé, qu'au panier de l'Indice des prix à la consommation (IPC), basé sur les dépenses de l'ensemble de la population. Une indexation au taux de l'IPC représente donc un appauvrissement effectif pour les personnes les plus pauvres.

De 2003 à 2008, l'IPC a augmenté de 10 % tandis que la MPC a grimpé de 14,4 %. Pendant ce temps, le revenu disponible des personnes à l'aide sociale jugées « sans contrainte à l'emploi » n'a augmenté que de 5,3 %, par suite de la demi-indexation planifiée et discriminatoire de leur prestation de 2005 à 2008.

Faut-il rappeler ici que même si la MPC avoisine 1150 \$ par mois, la prestation de base à l'aide sociale ne s'élève actuellement qu'à 567 \$ par mois, soit à peine la moitié! On peut qualifier de déficit humain cette impossibilité de préserver sa santé et sa dignité, et se demander comment une société riche peut tolérer cette situation.

*Si on tient compte de l'inflation de 21,7 % de ces dix années, les personnes seules du cinquième le plus pauvre **ont perdu 4 % de leur pouvoir d'achat en 10 ans ! C'est le seul groupe qui s'est appauvri en termes réels** durant cette période.*

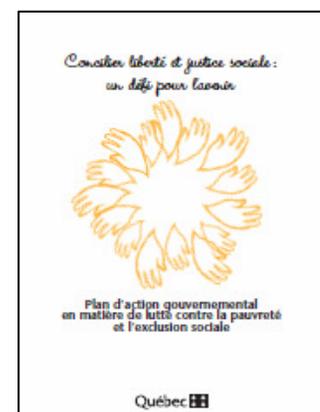
Les revenus du gouvernement et ses moyens d'action

En plus de creuser les écarts, les baisses d'impôt des dix dernières années privent maintenant l'État de plus de 6 milliards de dollars sur une base annuelle si on fait une estimation très serrée. En ajoutant les points d'impôt et de TPS non récupérés du fédéral, et sans même tenir compte des baisses d'impôt accordées aux entreprises, on arrive à 9 G\$ de manque à gagner annuel.

Après avoir réduit ainsi les ressources, on ose prétendre qu'il est inévitable de couper les services collectifs qui font une société équitable et qu'il est impossible de soutenir les personnes qui ont des revenus insuffisants. Pourquoi faudrait-il que ce soit les plus pauvres qui payent pour l'accroissement de la richesse des plus riches?

Ira-t-on jusqu'à faire moins que le premier plan d'action gouvernemental pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion? Celui-ci comportait du meilleur et du pire en ce qui concerne les revenus des personnes :

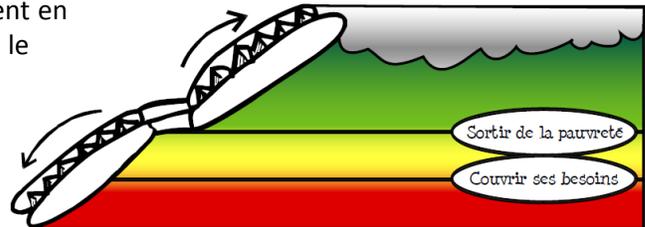
- Le pire a sans doute été la demi-indexation des prestations d'aide sociale pour les personnes jugées sans contrainte à l'emploi : même si la pleine indexation est restaurée depuis janvier 2009, le retard accumulé pendant quatre ans n'a pas été réparé par le gouvernement. Il signifie 20 \$ de moins par mois sur la prestation de 567 \$.
- Le meilleur est la mesure de Soutien aux enfants, qui apporte d'ailleurs un démenti extraordinaire au faux problème de rétention à l'aide sociale, que certains voudraient garder au niveau le plus bas sous prétexte d'incitation à l'emploi : en effet, les familles monoparentales sortent plus vite de l'aide sociale depuis qu'elles reçoivent un soutien au revenu plus important, bien plus que les personnes seules qui ont été appauvries.
- La Prime au travail a des effets ambigus : si elle rehausse le revenu des travailleurEs pauvres, elle est aussi un encouragement à l'emploi mal payé.
- Finalement, les hausses du salaire minimum, en agissant au niveau de la répartition première des revenus, sont certainement un pas dans la bonne direction. Voilà une mesure qui n'exige pas de déboursés de l'État, mais qui demande au gouvernement d'avoir le courage d'exercer son rôle régulateur pour plus de justice sociale. Cependant, malgré les hausses plus importantes des trois



dernières années, le salaire minimum n'a augmenté que de 1,3 % en dollars constants depuis 10 ans. Il en faudra bien plus pour que les travailleurEs, même à temps plein, cessent d'être pauvres et pour que le travail devienne, selon la volonté exprimée par le gouvernement, la voie royale vers la sortie de la pauvreté.

Des mécanismes défectueux

Des personnes en situation de pauvreté ont comparé la société à un palier d'où partent des escaliers roulants qui roulent en directions opposées, l'escalier du haut roulant vers le haut et l'escalier du bas roulant vers le bas. « Vivre la pauvreté, ont-elles dit, c'est être en bas de l'escalier roulant qui descend et se faire dire "Monte!" par des personnes qui sont dans l'escalier roulant qui monte. Au lieu de nous dire de monter des escaliers roulants qui descendent, occupez-vous donc des escaliers! »



Oui, monsieur le ministre, occupez-vous des escaliers. Leur mécanique est déréglée : les écarts entre riches et pauvres ne cessent de s'accroître. Il faut les réparer : le Collectif pour un Québec sans pauvreté a des solutions à proposer, et vous pouvez y contribuer par le financement de la lutte à la pauvreté et aux inégalités.

3. Les revendications du Collectif pour un Québec sans pauvreté



Cette année, le ministre responsable de l'application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* doit livrer le nouveau plan d'action gouvernemental. L'architecture de ce plan doit inclure des mesures nationales fortes et structurantes, à même de rapprocher sérieusement le Québec de la cible de 2013. C'est ce que le Collectif pour un Québec sans pauvreté réclame.

MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté

Voici les trois volets d'action que le Collectif propose comme une MISSION COLLECTIVE pour bâtir un Québec sans pauvreté :

- 1) Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité;
- 2) Que le salaire minimum soit fixé à 10,69 \$/heure (2010) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté;
- 3) Que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 547 \$/an (2009), afin de préserver sa santé et sa dignité.

Ces trois volets sont liés : les services publics sont essentiels aux personnes à bas revenu pour avoir accès à l'éducation, aux soins de santé, aux transports et autres services que leur revenu ne pourra jamais leur assurer; ils sont aussi essentiels pour freiner l'appauvrissement qui menace au moins la frange inférieure d'une classe moyenne dont les revenus se précarisent de plus en plus; si le travail reste la voie générale pour

se procurer un revenu autonome, encore faut-il que ce travail soit doté de conditions et d'une rémunération suffisante pour éviter la pauvreté, ce qui n'est pas le cas actuellement; enfin, quels que soient les services assurés, en l'absence d'un revenu suffisant, les personnes ne peuvent pas réaliser leur droit à des conditions de vie décentes.

L'ensemble de la société trouve son compte dans ces transformations : les sociétés les plus égalitaristes, les scandinaves notamment, sont aussi les plus productives. Ce n'est pas la prospérité qui permet l'égalité, à l'encontre du faux argument selon lequel il faut créer la richesse avant de la distribuer, mais bien l'inverse : le souci de prendre en compte toutes les citoyenNEs et de développer leur potentiel est une voie vers la prospérité. Outre qu'elle favorise la cohésion sociale, cette égalité prévient l'émergence de problèmes sociaux, diminue les coûts liés à la pauvreté, particulièrement dans le domaine de la santé, et maximise le rendement des investissements dans le domaine de l'éducation.

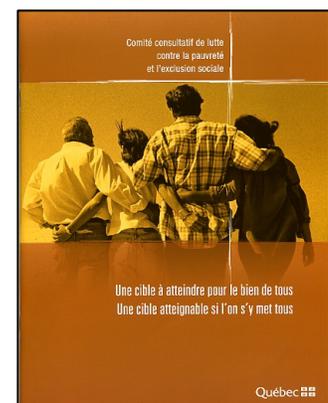
Des mesures urgentes

Ces solutions tardent à être mises en œuvre. L'urgence commande une action immédiate dans les domaines suivants :

- 1) Mettre fin aux catégories à l'aide sociale, ramener toutes les prestations d'aide de dernier recours au barème de la solidarité sociale et compenser les frais supplémentaires engendrés par les limitations fonctionnelles.
- 2) Élargir la gratuité des médicaments à toutes les personnes ayant un revenu équivalent ou inférieur à la MPC.
- 3) Réaliser les engagements déjà pris en matière de logement social, particulièrement pour la rénovation. Avoir une attention particulière pour la construction de nouveaux HLM.
- 4) Arrêter de considérer les pensions alimentaires pour enfants, comme des revenus aux fins de l'aide sociale, du calcul du loyer dans les HLM, de l'aide financière aux études et de l'aide juridique.
- 5) Favoriser l'accès à la justice en haussant les seuils d'admissibilité à l'aide juridique et en redonnant les moyens aux instances de justice administrative d'entendre et de faire respecter les droits des citoyenNEs.
- 6) Financer de manière adéquate une politique globale pour lutter contre le phénomène de l'itinérance.

Nous nous permettons, monsieur le Ministre, de vous signaler que la plupart de ces mesures, y compris les trois volets de MISSION COLLECTIVE, trouvent un écho dans le programme d'action que propose au ministre responsable le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, créé en vertu de la Loi pour conseiller le ministre et lui donner un avis sur les cibles de revenus à atteindre et sur une prestation minimale à l'aide sociale.

Alors : 100 000 citoyens et citoyennes, des institutions d'État, une déclaration universelle des droits. Que faut-il de plus pour nous « inciter au travail » vers un Québec sans pauvreté?



4. Des finances publiques saines pour protéger... quelles valeurs?

Des finances publiques saines pour protéger nos valeurs, c'est le titre du document ministériel de consultation prébudgétaire. Oui, nous voulons protéger des valeurs québécoises : justice, solidarité,

épanouissement des personnes, action de l'État comme outil collectif de notre développement. Au nom de ces valeurs, nous proposons des orientations budgétaires et fiscales qui permettent de financer le plan gouvernemental de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale dont le Québec a besoin.



Sabrer les budgets des services publics et des protections sociales à cause d'une crise des finances publiques fabriquée par les réductions d'impôt des dix dernières années, c'est faire payer l'amélioration des revenus des plus riches par la détérioration des conditions de vie des plus pauvres. C'est inacceptable.

Le Collectif affirme que la réduction des inégalités est un incontournable dans la transformation de l'économie mondiale et québécoise et que la lutte à la pauvreté doit être considérée comme un investissement plutôt que comme une dépense. Nous n'avons tout simplement plus les moyens d'empêcher des personnes de couvrir leurs besoins de base, d'engendrer ainsi des coûts de santé de 6 milliards de dollars annuellement, et de nous priver du potentiel et de la pleine contribution de centaines de milliers de nos concitoyenNES.

Rappelons qu'un dollar vital est un dollar local. Tout dollar ajouté au revenu des personnes en situation de pauvreté est immédiatement dépensé dans l'économie locale. Son effet multiplicateur est supérieur à celui de la plupart des autres investissements de l'État.



Devant les solutions mises de l'avant dans les documents prébudgétaires ministériels, nous avons des objections à formuler et des propositions à mettre de l'avant.

NOS OBJECTIONS

Nous refusons que les compressions des dépenses de programmes viennent priver les QuébécoisES, surtout les plus pauvres, des services publics qui doivent accompagner une vie saine et offrir les ressources nécessaires au développement des personnes et des communautés.

Nous nous objectons à une augmentation de la taxe de vente du Québec (TVQ) à cause de son effet régressif et de la perte de pouvoir d'achat qu'elle entraîne pour les personnes en situation de précarité.

Nous nous objectons fermement aux hausses des tarifs d'électricité, encore plus régressives, alors que des centaines de milliers de personnes sont captives d'une problématique de logement mal isolé et trop cher et d'appareils ménagers désuets et énergivores et doivent y sacrifier d'autres besoins essentiels.

NOS PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE FISCALE PLUS JUSTE

Nous sommes convaincuEs que l'impôt progressif est l'outil par excellence de l'efficacité et de la solidarité fiscales ; nous remarquons non sans ironie qu'à elles seules les baisses d'impôt depuis 10 ans ont creusé dans les revenus de l'État un trou bien plus grand que la crise économique des deux dernières années. Nous proposons par conséquent des solutions qui pourraient faire rapidement l'unanimité, pour peu que les gens les lisent en s'imaginant qu'ils se réveillent, le lendemain du budget, dans le cinquième le plus pauvre de la population :

- 1) Augmenter la contribution des quintiles supérieurs (premier et deuxième quintiles des familles et premier quintile des personnes seules) par l'introduction d'un ou de nouveau (x) palier (s) d'impôt et/ou par l'augmentation du niveau d'imposition du dernier palier.
- 2) Introduire des crédits d'impôt remboursables progressifs, sur le modèle de l'actuel Soutien aux enfants.
- 3) Réduire les possibilités d'éviter de payer de l'impôt (REER, CELI, crédits d'impôt non remboursables, etc.), dont les ménages les plus fortunés sont les seuls à pouvoir se prévaloir.
- 4) Introduire des taxes sur les biens de luxe et la richesse accumulée au-dessus d'un certain seuil.
- 5) Analyser la contribution fiscale des entreprises pour qu'elles contribuent davantage et mieux aux revenus de l'État.
- 6) Augmenter les revenus que l'État tire des droits d'exploitation de nos richesses naturelles.
- 7) Mettre fin à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal, ce que le ministre des Finances a d'ailleurs annoncé.

De plus, nous croyons qu'il faut exiger du gouvernement fédéral qu'il augmente ses transferts pour la lutte à la pauvreté et pour les programmes qui ont des conséquences immédiates sur les personnes vivant la pauvreté : contributions à l'aide sociale, aux services de santé, à l'éducation post-secondaire, au logement social, aux programmes d'itinérance et de défense des droits, dont l'alphabétisation.

Conclusion



À l'heure où le gouvernement s'apprête à rendre public son deuxième plan pluriannuel de lutte à la pauvreté, comme le demande la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le budget du Québec revêt une importance toute particulière. Permettra-t-il ou non au gouvernement de s'acquitter de ses devoirs envers nos concitoyenNEs dont le droit à des conditions de vie décentes est bafoué?

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté propose des moyens d'action nécessaires pour lutter efficacement contre la pauvreté au Québec. Il rappelle au ministre des Finances sa responsabilité dans cette lutte. Il soutient que le budget du Québec doit faire passer l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population avant l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche et il avance des propositions à cet égard.

Les bouleversements économiques des dernières années ont montré, par la faillite de gros acteurs économiques à assurer une croissance saine, que la lutte à la pauvreté et aux inégalités est une condition nécessaire au mieux-être général. Un changement de regard fait voir la convergence entre les droits humains, la santé économique et la paix souhaitée par les nations : l'opportunité d'agir est là.

Au Québec de s'engager résolument sur cette voie d'avenir.

ANNEXE

LISTE DES ORGANISATIONS NATIONALES MEMBRES DU COLLECTIF

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
ATD Quart Monde
Au bas de l'échelle
Banques alimentaires Québec (BAQ)
Caisse d'économie solidaire de Québec (CECOSOL)
Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF)
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Centre justice et foi (CJF)
Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)
Conférence religieuse canadienne (CRC)
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
Fédération des femmes du Québec (FFQ)
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)
Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ)
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)
Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
Groupe Solidarité Justice
L'R des centres de femmes
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)
Mouvement québécois des vacances familiales (MQVF)
Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ)
Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)
Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et en centre de santé (RQIIAC)
Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)

« L'effet redistributif des dépenses publiques a permis d'atténuer la montée de la pauvreté durant la décennie comprise entre le milieu des années 80 et le milieu des années 90, mais il a ensuite amplifié le phénomène au cours de la décennie suivante, les politiques sociales devenant moins étroitement ciblées sur les pauvres. Si les gouvernements cessent d'essayer de contrebalancer les inégalités et ne dépensent plus autant en prestations sociales ou ne ciblent plus aussi étroitement la fiscalité et les transferts sur les personnes aux revenus les plus faibles, alors les inégalités augmenteront beaucoup plus rapidement. »

Croissance et inégalités: Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE, 2008. Résumé en français, p.3

